

Il faut faire revenir les éducateurs de rue dans les quartiers

Faute d'adultes référents, les jeunes des cités n'ont plus affaire qu'à des caïds et à des policiers. Les travailleurs sociaux doivent d'urgence intervenir hors de l'école pour les sortir de l'intégrisme ou de la délinquance

Par AMAR HENNI

Dans un contexte marqué par les attentats, les récents affrontements entre jeunes et policiers dans les banlieues françaises, l'agression de quatre fonctionnaires à Viry-Châtillon (Essonne) ont ranimé l'éternel débat sur les mythes des « zones de non-droit ». Cependant, parler de « ghettoïsation » n'est pas approprié. La question centrale est celle de l'éducation, et nous devons réinvestir cette question éducative, pas seulement dans le cadre scolaire, mais aussi en dehors de l'école avec des professionnels.

Il existe chez certains jeunes ce que j'appelle une « banalisation de la mort », apparue dans le milieu des années 1980. La désindustrialisation et l'intrusion de l'héroïne dans les quartiers ont fait des ravages. Ce sont des milliers de décès qui ont été passés sous silence; ils n'ont pas compté comme des enfants d'ouvriers mais comme des « toxiques » ou des voyous.

Dès lors que la drogue avait envahi les quartiers populaires, des « vocations » de trafiquants se sont multipliées. Et avec elles, des mécanismes propres à la délinquance se sont imposés. Des jeunes pouvaient avoir grandi dans le même quartier, avoir les mêmes origines sociales et s'entre-tuer pour défendre leur « réputation ». Ainsi, le meurtre s'est bana-

lisé. La mort ne relevait plus du sacré. La liste de jeunes tués par des forces de l'ordre, par des gardiens d'immeuble, par des agents de sécurité ou par d'autres jeunes pour un regard, une futilité venaient conforter un « imaginaire » où tuer ou se faire tuer devenait banal. Nous sommes même passés d'une « banalisation de la mort » à une « banalisation du crime ».

Paradoxalement, beaucoup de professionnels ne voulaient pas prendre la mesure des dangers que présentaient ces lois du quartier par lesquelles nombre d'adolescents étaient trop souvent attirés. En effet, ils considéraient que ces « jeunes » ne relevaient plus de leur responsabilité parce qu'ils étaient hors la loi, abandonnant toute approche éducative auprès de ces enfants. Nous étions encore quelques-uns à dénoncer le fait que, plus largement, l'Etat ne voulait plus assumer sa mission éducative auprès des enfants et des adolescents durant leur temps libre. En l'absence de pratique éducative, la religion prenait le relais pour contenir les dérives des adolescents ralliés aux codes du quartier.

L'ÉCHEC DES « GRANDS FRÈRES »

A partir de la seconde moitié des années 1980, les éducateurs de rue ont progressivement été remplacés par la politique des « grands frères ». Ce fut un échec redoutable pour les politiques éducatives. Puis les politiques sécuritaires se sont imposées, avec les lois Perben 1, les lois de septembre 2002 modifiant profondément la politique judiciaire des mineurs. A partir de là, j'affirme que l'« interlocution éducative », c'est-à-dire le fait de travailler à l'éducation des enfants hors de l'école, n'a plus été une priorité. Le rapport des institutions aux jeunes, disons de l'Etat aux jeunes, s'est qualitativement transformé. La défiance s'est substituée à la confiance.

Ce n'est pas un hasard si, à nouveau, nous parlons de « cités de non-droit »; c'est là une façon de convoquer le mythe du ghetto. Le ghetto sous-entend que l'on regarde ses habitants à travers le prisme de l'immi-

gration, de la délinquance ou des terroristes potentiels. Des catégories de « sous-Français » se dessinent. Elles occultent le recul de l'Etat dans ces quartiers et favorisent les raisonnements punitifs, au détriment des valeurs éducatives.

En dehors de toute culture de l'excuse, nous devons prendre en compte la vulnérabilité de ces enfants et de ces jeunes en rupture, comme la nécessité de les protéger d'eux-mêmes. Toute sanction doit permettre de sortir de cet état temporaire qu'est la délinquance par des mesures éducatives. Maintenir un principe éducatif est essentiel, en particulier en dehors de l'école avec des jeunes qui en ont été écartés ou qui s'en sont écartés.

ENRAYER LA MÉCANIQUE DU CRIME

Si les formes de délinquance, souvent mises en avant dans les discours institutionnels et politiques, peuvent être réelles, elles n'en sont pas moins secondaires par rapport à la responsabilité de l'« interlocution éducative ». Il faut que des éducateurs aguerris puissent: d'une part, constituer et pratiquer une « interlocution éducative », c'est-à-dire intervenir auprès de jeunes que les institutions considèrent comme incassables et irrécupérables; d'autre part, apporter une « contradiction » pragmatique aux certitudes qui animent la perception sociale de certains de ces jeunes, comme défaire leurs théories du complot par une discussion critique.

En aucun cas, en revanche, il ne faut que des autorités politiques sollicitent l'intervention du religieux pour parfaire l'éducation des jeunes. La séparation des Eglises et de l'Etat n'a jamais été envisagée de cette manière. Bien évidemment, ces travailleurs sociaux auxquels je fais référence ne pourront venir à bout des comportements de jeunes déjà endoctrinés, car ceux-ci relèvent de compétences et d'acteurs multiples très spécifiques. De même qu'il ne s'agit pas de se substituer aux prérogatives de l'armée, aux enquêtes de police et de faire comme si le cynisme des terroristes n'avait pas déjà gangrené plusieurs générations de Français. Mais il s'agit avant tout d'éviter que d'autres jeunes ne s'engouffrent dans la mécanique du crime. C'est pour cela qu'il est temps de mobiliser les professionnels et les militants de la cause des enfants. ■

Amar Henni est éducateur, anthropologue et membre de l'Observatoire international des banlieues et des périphéries, rattaché à la Maison des sciences de l'homme et à l'université Paris-VIII

**EN L'ABSENCE
DE PRATIQUE
ÉDUCATIVE
HORS DE L'ÉCOLE,
LA RELIGION A PRIS
LE RELAIS
POUR CONTENIR
LES DÉRIVES
DES ADOLESCENTS**